



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

29/05/2026

Date d'affichage

29/05/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique.

### Etaient présents :

Mme ARRIBE Isabelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Philippe, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme FITAS Isabelle, Mme GOUAILLARD Martine, M. LARRAS Henri, Mme LEURIDAN Corinne, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine

### Procuration(s) :

Mme BRUMAUD Véronique donne pouvoir à Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, M. CHANGEAT Yves donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme LAMBLIN Mélie donne pouvoir à Mme VILLACAMPA Martine, Mme LEMAGNEN Elianne donne pouvoir à Mme TISIOT Marie-Antoinette, M. ROCCA Enzo donne pouvoir à Mme LEURIDAN Corinne, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BRUMAUD Véronique, M. CHANGEAT Yves, Mme LAMBLIN Mélie, Mme LEMAGNEN Elianne, M. ROCCA Enzo, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LEURIDAN Corinne

Numéro interne de l'acte : DEL\_2026\_034

## Objet : TARIFS CAMP D'ETE CENTRE DE LOISIRS

Madame la Maire rappelle que, par délibération du 19 décembre 2025, le Conseil municipal a fixé le tarif pour le camp d'été (séjour 5 jours et 4 nuits) organisé par le Centre de loisirs à 210 € par enfant.

Les aides financières dont bénéficiait jusqu'à présent la Commune pour l'organisation de ces séjours ayant disparu en 2026, le Centre de loisirs en a modifié l'organisation par rapport à 2025 afin de réduire notamment le coût du transport en choisissant le site de Payolle plutôt que Capbreton.

Par ailleurs, il est proposé de revoir le tarif pour ce séjour afin de compenser en partie cette baisse de recettes. Ainsi, il est proposé d'augmenter légèrement le tarif par enfant pour un séjour 5 jours et 4 nuits à :

- 230 € pour les enfants nayais et des communes conventionnées

- 250 € pour les enfants des communes non conventionnées.

**CECI ETANT EXPOSE,**

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 27 avril 2026,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**FIXE** à 230 € pour les enfants nayais et des communes conventionnées avec le centre de loisirs, et à 250 € pour les enfants des communes non conventionnées, le coût du séjour estival de 5 journées et 4 nuits organisé par le centre de loisirs de Nay.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NAY  
La Maire,  
Monique TRIEP-CAPDEVILLE  
*Signé MTC*